



Rivière-du-Loup, 17 novembre 2022

M. Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
ministre@economie.gouv.qc.ca
Pierre.Fitzgibbon.TERR@assnat.qc.ca

Monsieur le Ministre,

Vous ferez bientôt le point sur la demande d'aide financière pour sauver la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER). Nous vous demandons de tout faire en votre pouvoir pour que les citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup aient désormais en permanence une vision claire de la situation financière de la SÉMER, quelle que soit l'issue du dossier.

La SÉMER est un organisme public détenu à 80 % par des municipalités. Incapable de produire du gaz commercialisable, nous savons qu'elle a accumulé des déficits de plusieurs millions de dollars. Ces pertes ont déjà un double impact sur le fardeau fiscal des citoyens des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup (sous forme de profits non perçus et d'importantes hausses de tarifs de traitement des matières organiques) et elles continueront d'en avoir un pour plusieurs années.

Cependant, contre toute décence, la SÉMER s'est battu avec succès, y compris devant la Commission d'accès à l'information, pour qu'aucune information financière ne soit divulguée. Les derniers chiffres connus remontent à 2015. Le maire de Rivière-du-Loup, après avoir promis durant sa campagne électorale de 2021 de faire publier une « *fact sheet* » comprenant le déficit accumulé, n'a jamais pu réaliser sa promesse, visiblement en raison de l'absence de consentement au conseil d'administration de l'entreprise.

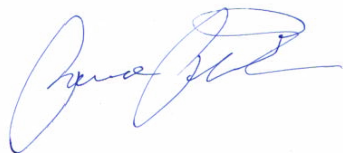
Quant au président de la SÉMER, il dit attendre la confirmation d'une aide financière avant de dévoiler toute information. Il s'agit d'une manœuvre choquante pour échapper à ses responsabilités vis-à-vis de la population le plus longtemps possible. Cette attitude confirme que les motivations du secret sont non pas de protéger les intérêts économiques de la SÉMER, mais bien de protéger la réputation des artisans de son naufrage.

En 2019, le député sortant Denis Tardif a indiqué que toute aide financière à la SÉMER devra être accompagnée de conditions de transparence et de reddition de comptes. Nous appuyons fermement cette position.

Compte tenu du déficit démocratique entretenu par les principaux acteurs de ce dossier, nous ne pouvons nous fier simplement à la bonne foi et à la parole donnée pour espérer une reddition de comptes adéquate. Nous vous demandons donc de mettre en place les mesures suivantes :

1. un décret pour contraindre la SÉMER à publier ses états financiers chaque année et d'application rétroactive;
2. la nomination d'un administrateur gouvernemental à la SÉMER dégagé de son devoir de réserve devant la presse;
3. la publication de tout rapport expliquant quels sont les facteurs (techniques, de gestion, etc.) en cause dans les échecs répétés de production et de rentabilité;
4. une modification législative à la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* afin que l'embargo politique sur la situation financière d'une société d'économie mixte ne puisse jamais se reproduire;
5. une modification législative pour prévoir que toutes les MRC fassent élire leur préfet au suffrage universel dès les élections municipales de 2025.

Veillez accepter mes meilleures salutations,



Roger Plante, porte-parole
Réseau d'information sur les municipalités